

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 MARS 2024

DEL-2024-50

L'An deux mille vingt-quatre, le sept mars, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/02/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : SYAN'CHALEUR - MISE EN ŒUVRE DE SONDÉS GEOTHERMIQUES VERTICALES POUR LE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR ET DE FROID DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice de cette compétence, le SYANE a créé une régie à autonomie financière et sans personnalité morale, dénommée Syan'Chaleur, de fait représentée par le SYANE.

Depuis sa création en 2018, la Régie Syan'Chaleur s'est vue confier la réalisation de 15 projets de réseaux publics de chaleur.

Une étude de faisabilité, pilotée par le SYANE au printemps 2022 sur sollicitation de la commune de VETRAZ-MONTHOUX, a confirmé l'intérêt d'un projet d'installation géothermique permettant d'alimenter un réseau public de chaleur et de froid géothermique sur son Centre Bourg.

Ce projet vise l'alimentation en chaleur et en froid, à partir de 2025, de bâtiments communaux neufs et rénovés (nouveau groupe scolaire, espace culturel, pôle médical, crèche, etc.) et de commerces et programmes de logements à construire (environ 40 logements neufs).

Le transfert de compétence sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX est intervenu, par délibérations concordantes de la commune de VETRAZ-MONTHOUX et du SYANE, en décembre 2022. Le Comité syndical du 23 février 2023 a délibéré sur une gestion en régie de ce projet, avec Syan'Chaleur. Le Bureau syndical du 23 février 2023 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre du projet aux bureaux d'études INDDIGO et ANTEA.

Le projet nécessite la pose et le raccordement d'un champ de sondes géothermiques verticales (21 sondes de 200 mètres de profondeur), dans le sous-sol d'un périmètre délimité par le groupe scolaire de VETRAZ-MONTHOUX, un espace vert et des zones de circulation. Le champ de sondes sera raccordé jusqu'au sous-sol du groupe scolaire, où seront implantées les installations de production de chaud et de froid qui alimenteront le réseau public de chaleur.

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée selon les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, pour l'attribution d'un marché de travaux portant sur la pose et le raccordement des sondes géothermiques.

Critères de jugement des offres :

- 50 % : valeur technique des prestations,
- 50 % : prix des prestations.

La remise des offres de la consultation est intervenue le 1^{er} février 2024.

Une phase de négociations avec les entreprises est en cours, avec une remise des offres améliorées pour le 4 mars 2024.

Le délai ne permet pas une présentation des résultats d'analyse du marché de travaux aux membres du Bureau syndical du 7 mars 2024, afin qu'ils se prononcent.

De plus, le calendrier du projet ne permet pas d'envisager l'inscription du marché de travaux au Bureau syndical du 11 avril 2024 ; le délai de mobilisation des entreprises pour une intervention de leur part à compter de juin 2024 nécessitant une notification du marché courant mars 2024.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour signer le marché de travaux avec le titulaire retenu, pour un montant maximum de 519.000 € HT, sous réserve d'un avis favorable du Comité de Pilotage du projet associant la commune.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution du marché à conclure avec le titulaire qui aura proposé la meilleure offre au regard des critères de jugement précités, après un avis favorable du Comité de Pilotage du projet,
2. à autoriser le Président à signer le marché à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.
